

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 décembre 2020

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue à huis clos, le lundi 7 décembre 2020 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

| | |
|-----------------------|--------------------|
| M. le maire | Rémi Fortin |
| Mmes les conseillères | Johanne Fillion |
| | Lyne Gagnon |
| MM. les conseillers | Berthier Fortin |
| | Roger Vaillancourt |
| | Serge Fillion |

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

| | |
|--|---------------|
| Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière | Yvette Boulay |
|--|---------------|

En raison de la pandémie de coronavirus, l'arrêté 2020-004 du 13 mars 2020, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Les décrets subséquents qui prolongent l'état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020. L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-12-175

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' l'ordre du jour de la séance du 7 décembre 2020 comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-12-176

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 2 novembre 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 décembre 2020

2020-12-177 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de quarante-trois mille soixante-quatorze dollars (43 074\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de dix mille quatre cent un dollars et quatre-vingts (10 401,80 \$), et les salaires nets payés au montant de onze mille cinq cent cinquante et un dollars et trente-quatre (11 551,34 \$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de soixante-cinq mille vingt-sept dollars et quatorze (65 027,14 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2011 à 2045 et du compte bancaire numéro 400058.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement de tous les comptes reçus au cours du mois de décembre 2020.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2020-12-178 PRISE D'ACTE – DÉPÔT – DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de MM. Rémi Fortin, Berthier Fortin, Roger Vaillancourt et Serge Fillion, Mmes Johanne Fillion et Lyne Gagnon, en date du 7 décembre 2020, et ce, conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-12-179 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-07 »

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2020-02.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et dépôt de règlement ont dûment été donnés par Mme la conseillère Johanne Fillion lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2020-02 déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-03, INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET ABROGEANT L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 103 ET LES ARTICLES 7 À 11.2, INCLUSIVEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03 »

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 décembre 2020

M. le conseiller Berthier Fortin donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 2020-03, intitulé « Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et abrogeant l'article 1 du règlement numéro 103 et les articles 7 à 11.2, inclusivement du règlement numéro 2018-02 ».

Le règlement a pour objet d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect de ce règlement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-12-180

**DÉSIGNATION – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE - SAINT-RENÉ-DE-MATANE –
C. R. S. B. P.**

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

De nommer Madame Paulette Dugas, responsable de la bibliothèque municipale.

QUE la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-12-181

**DÉSIGNATION – REPRÉSENTANT MUNICIPAL – BIBLIOTHÈQUE – SAINT-RENÉ-DE-
MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

De nommer M. le conseiller Roger Vaillancourt, représentant de la Municipalité de Saint-René-de-Matane auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

QUE la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-12-182

**ADJUDICATION DE CONTRAT – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
– BOUFFARD SANITAIRE INC. – EXERCICES FINANCIERS 2020 - 2024**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-05-078 autorisant la ville de Matane a procédé à un appel d'offres conjointes pour les municipalités participantes concernant la collecte et transport des matières résiduelles pour les exercices financiers 2020 – 2024;

CONSIDÉRANT QU'une (1) seule soumission a été reçue comme il appert au procès-verbal d'ouverture de soumissions, en date du 27 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE deux options sont prévues dans le devis, soit un contrat regroupé pour l'ensemble des municipalités ou un contrat distinct par municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

D'adjudger en faveur du seul soumissionnaire conforme, Bouffard Sanitaire Inc. de Matane, le contrat de collecte et transport des matières résiduelles pour une durée de quatre (4) ans débutant le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024 et possibilité d'une année optionnelle au montant de deux cent cinquante-quatre mille vingt et un dollars et huit (254 021,08 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appels d'offres et à la soumission de cette entreprise datée du 27 octobre 2020.

QUE l'option retenue est le contrat groupé pour l'ensemble des municipalités.

D'autoriser M. le maire Rémi Fortin et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le contrat ou tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 décembre 2020

2020-12-183 AFFECTATION DU SURPLUS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 À L'EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QUE le surplus anticipé de l'exercice financier 2020 peut faire l'objet d'une réserve financière pouvant être affectée à l'exercice financier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'affecter la somme de cent soixante-quinze mille dollars (175 000\$) provenant du poste budgétaire 02 320 00 521 (voirie) de l'exercice financier 2020 au budget de l'exercice financier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-12-184 PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT LA GESTION DE L'EAU POTABLE DU RÉSEAU D'AQUEDUC – EXERCICE FINANCIER 2019

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport annuel concernant la gestion de l'eau potable du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour l'année 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-12-185 AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 – CERTIFICAT D'ACCEPTATION PROVISoire - PROJET « TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE ET SUR LA ROUTE DE LA BOUCANERIE » – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à effectuer le paiement du décompte progressif n° 4, daté du 19 novembre 2020, à « Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. », concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Travaux de réhabilitation sur le chemin de la Réserve-Faunique et sur la route de la Boucanerie » pour un montant de soixante mille neuf cent trente-quatre dollars et cinquante-cinq (60 934,55 \$), taxes en sus, et ce, selon les recommandations de Tetra Tech QI inc.

DE transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. et à Tetra Tech QI Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-12-186 ACHAT DE PARCELLE DE TERRAIN – RUE DUMAS VERS LE BÂTIMENT MUNICIPAL – MME STÉPHANIE TURBIDE ET M. GERMAIN TURBIDE – ABROGEANT LA RÉOLUTION 2020-10-141

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit prévoir un endroit adéquat pour permettre à l'équipement de déneigement pour faciliter le déblayage de la rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

D'autoriser un droit de passage aux propriétaires du terrain adjacent ciblé;

D'accepter l'offre d'achat d'une parcelle de terrain située sur le lot 5 679 895 d'une superficie de 10 mètres par 36.49 mètres.

QUE le coût pour l'achat du terrain est fixé à quatre mille cinq cents dollars (4 500\$).

D'autoriser un droit de passage aux propriétaires du terrain ciblé.

D'abroger la résolution numéro 2020-10-141.

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 décembre 2020

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter.

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance du mois de novembre 2020 de la MRC de La Matanie.

QUESTIONS DU PUBLIC

La séance ordinaire se tenant à huis clos, il n'y a pas de public.

2020-12-187

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 décembre 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière